

Appel à candidature

pour la commission consultative du vivre ensemble interculturel

À l'attention des employé.e.s des entreprises installées sur le territoire de la commune de Steinfort

Steinfort, le 27 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Connaissez-vous la position du collège échevinal de la commune de Steinfort concernant le vivre-ensemble ? Saviez-vous que, pour nous, notre commune ne se définit pas uniquement par les personnes qui y vivent, mais aussi par celles qui y travaillent ?

Chaque individu résidant ou travaillant dans la commune est considéré comme faisant partie intégrante de la communauté locale. Leur participation à la création d'un vivre-ensemble harmonieux est encouragée. La loi du 23 août 2023 sur le vivre-ensemble interculturel a permis la création d'une commission dédiée, ouverte aux résident.e.s de la commune et aux travailleur.e.s transfrontalier.ère.s ou résident.e.s d'autres communes luxembourgeoises.

Cette ouverture vise à enrichir les échanges et à intégrer les perspectives de ceux qui travaillent dans la commune. Les opinions et besoins de ceux-ci seront pris en compte pour orienter les actions et mesures relatives au vivre-ensemble. Pour encourager les candidatures, les entreprises établies dans la commune sont invitées à diffuser largement cet appel pour rejoindre la commission consultative du vivre-ensemble interculturel.

A titre d'information, les missions de la commission du vivre-ensemble interculturel consistent à :

- identifier les priorités et d'éventuels obstacles rencontrés dans le domaine du vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;
- assister la commune dans le développement et la mise en œuvre des mesures et activités favorisant le vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune;
- promouvoir l'accès à l'information, la participation citoyenne et la vie associative ;
- favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune;
- veiller au respect des valeurs du vivre-ensemble interculturel et notamment de sensibiliser et de mettre en place des mesures de lutte contre le racisme et toute forme de discrimination au niveau de la commune ;
- élire les représentants communaux du conseil supérieur.

Les candidat.e.s doivent être majeur.e.s, jouir de leurs droits civils et politiques et résider ou travailler sur le territoire de la commune de Steinfort. Les personnes intéressé.e.s sont priées de remplir le formulaire à télécharger via le code QR ci-contre et de le retourner à l'administration communale de Steinfort, B.P. 42 à L-8401 Steinfort, avant le 8 décembre 2023.

L'admission des candidat.e.s sera décidée par le conseil communal qui notifiera par écrit les personnes retenues. Les nominations seront alignées sur la durée du mandat en cours du conseil communal.

Pour toute question, les personnes intéressé.e.s peuvent s'adresser par mail à info@steinfort.lu

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Collège des bourgmestre et échevins

Marianne DUBLIN-FELTEN
Échevine

Sammy WAGNER
Bourgmestre

Guy ERPELDING
Échevin



Formulaire
FR/EN